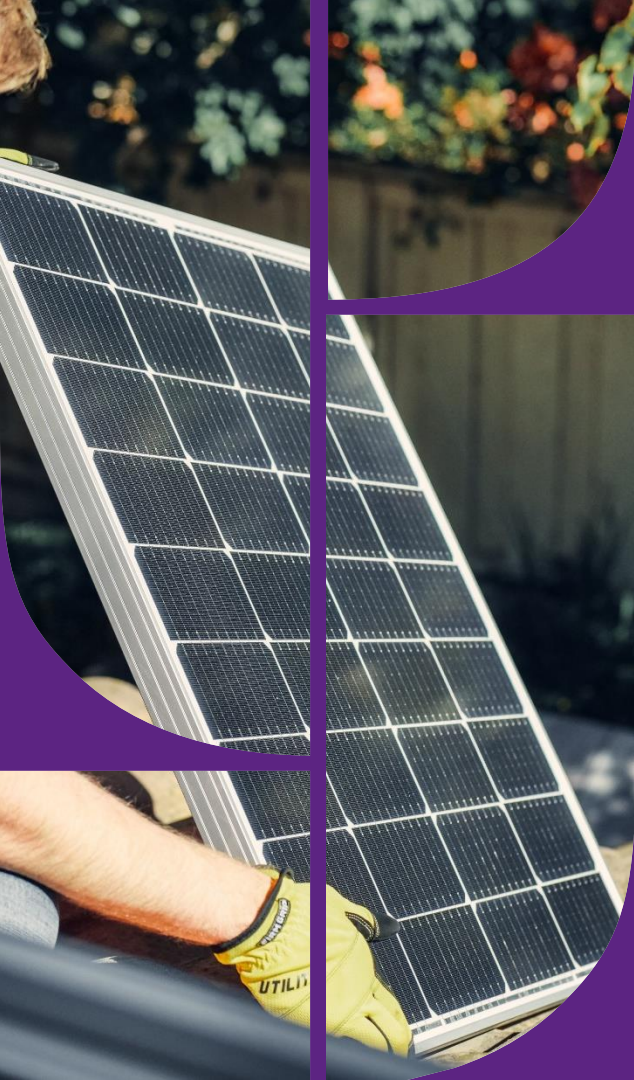




**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – 950 kW_c
Crêches sur Saône (71) – Parcelle ZB 468 - 21.433 m²**

**Demande d'examen Cas par Cas
Pièces complémentaires**



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface de l'emprise clôturée :

1,2 ha

Surface projetée des panneaux :

Avec une inclinaison d'environ 15 degrés, le recouvrement des modules photovoltaïques (surface projetée au sol) sera de 4 600 m² soit 39 % de la surface clôturée.

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera de 1,9 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur sera de 0,8 mètre minimum

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

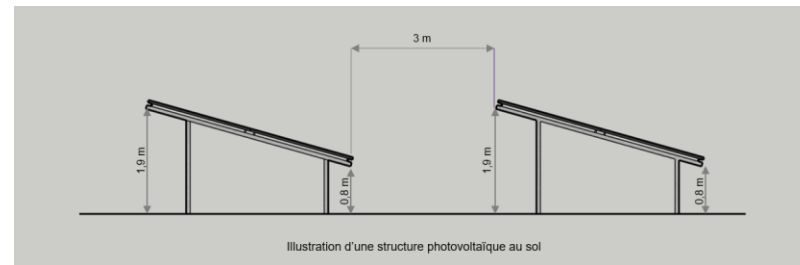
Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Nous favorisons au maximum les modules photovoltaïques produits et assemblés en France ou en Europe.



CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 477 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé. Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons. La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

Eventuelles plantations :

Une haie végétale au nord de la parcelle, proche de la voirie sera proposée afin d'occulter la vue et d'éviter une éventuelle gêne visuelle. Nous pourrions nous inspirer de l'annexe 0 du PLU de Crêches sur Saône et utiliser les essences locales et variées telles que :

Essences préconisées	
Strate arbustive	Strate arborescente
- Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) - Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) - Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>) - Bourdaine (<i>Frangula vulgaris</i>) - Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) - Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) - Fusain (<i>Euonymus europaeus</i>) - Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>) - Eglantier (<i>Rosa canina</i>) - Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>) - Houx - aubépine	- Merisier (<i>Prunus avium</i>) - Sorbier (<i>Sorbus aucuparia</i>) - Charme (<i>Carpinus betulus</i>) - Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) - Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) - Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) - Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) - Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>) - Saule marsault (<i>Salix caprea</i>) - Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

RACCORDEMENT ET TRACE ENVISAGES

Le poste source de Mâcon-Sud, situé à une distance de 5 km dispose d'une capacité réservée suffisante pour satisfaire la puissance de raccordement du projet.

Nous étudions la piste d'un piquage direct sur la ligne électrique HTA située à proximité, via le poste de distribution publique, rue du Beaujolais.

Le tracé définitif du câble de raccordement sera déterminé après le dépôt d'une demande auprès d'Enedis, par l'intermédiaire d'une Proposition Technique et Financière (PTF). Les réponses apportées par cette étude définiront de manière précise les modalités de raccordement de la centrale photovoltaïque par voie souterraine.

Le poste de transformation et de livraison sera quant à lui installé au nord de la parcelle.



MODALITES DE GESTION DE LA VEGETATION DE L'EMPRISE CLOTUREE EN PHASE D'EXPLOITATION DU PARC

La maîtrise de la végétation se fera par fauchage mécanique, tonte ou débroussaillage, un contrat sera établi afin de veiller au bon entretien de la centrale photovoltaïque.
L'utilisation de produits polluants pour l'entretien du site (nettoyage des panneaux) sera proscrite.

COMPATIBILITE AVEC LE REGLEMENT DU PLU

D'après les éléments du PLU, nous n'avons pas identifié d'incompatibilités avec ce projet.
Les enjeux liés au développement des énergies renouvelables sont connus et mentionnés dans le PLU de la commune de Crêches sur Saône.

Notre équipe s'est entretenu avec Monsieur le maire ainsi que M. Paquelier le 18 avril 2023 afin d'échanger sur ce projet, il s'est montré favorable à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur notre parcelle.

Enjeu	Nature de l'enjeu (dans le cadre du P.L.U. - en adéquation avec son champ d'action réglementaire)
E1	Eau, ressource et milieux associés (préservation)
E1a	Préservation des milieux aquatiques et humides
E1b	Préservation quantitative de la ressource (approvisionnement, accès, pérennité, limitation de l'imperméabilisation)
E1c	Préservation qualitative de la ressource (qualité, traitement des effluents)
E2	Préservation des grandes composantes paysagères du territoire
E2a	Préservation des caractéristiques des grandes unités paysagères
E2b	Préservation des éléments d'identité (patrimoine, petit patrimoine, éléments remarquables)
E3	Risques (protéger et se protéger)
E3a	Risques naturels
E3b	Risques technologiques
E4	Préservation de la biodiversité et des ensembles naturels
E4a	Préservation des milieux et espèces sensibles ou remarquables du territoire
E4b	Préservation de la trame verte et bleue
E5	Changement climatique (faire face et s'adapter)
E5a	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (habiter, se déplacer en favorisant les modes doux, favoriser les économies d'énergie, valoriser les ressources locales...)
E5b	Favoriser la mise en oeuvre et/ou le développement des énergies renouvelables
E5c	S'adapter au changement climatique (lutter contre les îlots de chaleur urbain, économiser l'eau, limiter l'imperméabilisation, maintenir la nature en ville...)
E6	Santé (protéger la santé des habitants du territoire)
E6a	Favoriser les mobilités douces (voir E5a)
E6b	Lutter contre les îlots de chaleur urbains (voir E5b)
E7	Consommation d'espace (éviter et/ou limiter)
E7a	Eviter la consommation d'espaces agricoles à enjeux
E7b	Eviter la consommation d'espaces naturels à enjeux
E7c	Limiter les effets de la consommation d'espace par des dispositions spécifiques du P.L.U.